

## REUNION DU 03 JUILLET 2014

Nombre de membres afférents au CM : 15  
En exercice : 14  
Qui ont pris part : 13

Date de convocation : 25/06/2014  
Date d'affichage : 25/06/2014

**Présents :** MM et Mmes DOYEN, FOUILLET, BETTON, DONNATIN, HUCHET, NEEL, FAUCON, HIGNET, MARTIN, GROUSSARD, BERGEON, GOUGEON, LEVEQUE

**Absent(s) excusé(s):** M. DUFEU,

### **Rythmes scolaires**

La réforme scolaire prévue pour la rentrée 2014 implique des changements dans l'organisation des mercredis pour les parents et les centres de loisirs. Vu les difficultés pour certains de récupérer leurs enfants le mercredi midi, la commission centre de loisirs, chargée de travailler sur ce dossier, propose de mettre en place un ramassage et à cet effet, a contacté des transporteurs.

Seuls, les transports Feurprier ont répondu à notre demande de devis (les autres transporteurs ne peuvent pas ou ne sont pas intéressés), et nous factureront 55 € par mercredi, considérant qu'il y a 36 mercredis d'école, le montant pour l'année serait de 1 980 €.

Le conseil municipal après délibération accepte la mise en place d'un transport scolaire le mercredi ainsi que le devis proposé par les transports Feurprier.

### **Participation des familles aux frais occasionnés par le transport :**

La commission propose de facturer 1 € par enfant et par mercredi soit 36 € pour l'année. Après discussion et autres propositions sur la possibilité de prix dégressifs pour les familles ayant 2 ou 3 enfants, le conseil municipal après avoir voté à main levée (12 voix pour, une voix contre) :

Décide de facturer 1 € par enfant et par mercredi soit annuellement 36 €. La facture sera envoyée en septembre.

### **Centre de loisirs**

M. Le maire rappelle qu'il a été décidé de prendre 1 € par enfant étant encore présent au centre après 17 h 45. Les parents, qui finissent leur travail à 18 h, s'estiment lésés. Après délibération, le conseil municipal annule cette décision et décide de facture 5 € par enfant encore présent au centre de loisirs après 18 h 30.

### **Frais de scolarité 2013/2014 :**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que, après vérification, la participation aux frais de fonctionnement pour l'année 2013/2014 s'élève pour :

### Les écoles publiques de Mayenne :

- 28 élèves scolarisés en maternelle      x 951,09 = 26 630,52
- 46 élèves scolarisés en primaire      x 399,04 = 18 355,84
- Total      **44 986,36**
  
- 1 élève scolarisé en CLIS      399,04
  
- Total général      **45 385,40 €**

### L'école publique de Saint Georges Buttavent :

- 1 élève en primaire      262,00 €
- 1 élève en maternelle      642,00 €
  
- Total      904,00 €

### Les écoles privées de Mayenne :

- 8 élèves en maternelles x 865.59 = 6 925,52 €
- 25 élèves en primaire      x 373.84 = 9 346,00 €
  
- Total      16 271,52 €